

Vingt ans après, Loire Vivante ne baisse pas la garde

Le 14 juin 1986, le collectif Loire Vivante voyait le jour au Puy-en-Velay alors que le projet du barrage de Serre-de-la-Fare allait bon train. Un contre-collectif était né qui emporterait la victoire huit ans plus tard. La victoire du pot de terre contre le pot de fer...

PEU MANQUE À L'APPEL CE WEEK-END pour fêter ce vingtième anniversaire. Militants des premiers jours et responsables d'aujourd'hui se sont retrouvés sur le terrain de leur combat sur les bords de cette Loire, « le dernier grand fleuve sauvage du monde », selon l'expression même du Prince Philip quand il présidait le WWF.

Vingt ans plus tard, Monique Coulet, présente lors de la fameuse réunion où soixante-six participants décidèrent de la naissance de Loire Vivante, se souvient : « Nos trois atouts étaient notre stratégie de collectif informel, des permanents compétents et une argumentation scientifique ».

Coordnatrice dans les années quatre-vingt-dix, Christine Jean analyse cette période comme la plus favorable à l'environnement sous le ministère de Brice Lalonde notamment : « Il a donné une place aux associations qu'elles n'avaient pas auparavant. Il y a eu dès lors une véritable prise de conscience d'un mouvement tourné vers l'avenir ».

Encore du travail

C'est au milieu de ces années là justement, en 1994, que le plan Loire

partie les propositions de Loire Vivante avec la suppression des quatre barrages prévus, dont celui de Serre-de-la-Fare. L'occupation du site durant cinq ans et les manifestations monstres dans les rues du Puy-en-Velay avaient payé et fait plier le tout puissant EPA-LA, devenu depuis établissement public Loire.

Parce qu'il faut « vivre avec le fleuve » et regarder l'avenir en face, Loire Vivante n'entend pas s'endormir sur ses lauriers. A travers les assises associatives qui se sont déroulées au Puy-en-Velay vendredi, des objectifs ont été déterminés en vue du troisième plan Loire grandeur nature qui couvrira la période 2007-2013. Pour Roberto Epple, coordinateur, « le rétablissement de la fonction naturelle du fleuve, la gestion des risques d'inondations en s'attaquant à leurs causes, le tout en faisant jouer la concertation sont prioritaires ».

Le projet « Man and Biosphere », le devenir des terrains rétrocédés au Conseil général par l'établissement public Loire ainsi que celui du barrage de Poutès sont autant de sujets d'actualité sur lesquels Loire Vivante compte bien travailler.



JEAN-LUC CHAPU

« Qui aurait pu dire au milieu des années quatre-vingt que nous nous retrouverions dans cette mairie du Puy-en-Velay pour fêter vos deux décennies de militantisme au service de notre fleuve ? », a déclaré le maire, Arlette Arnaud-Landau.



Trois membres « historiques » du collectif : Francis Soumaire, Monique Coulet et Christine Jean qui a reçu en 1992 le Prix Goldman, la plus haute distinction dans le domaine de l'environnement, l'équivalent d'un prix Nobel.



Martin Arnould de WWF et Roberto Epple, président de SOS Loire Vivante.

La biosphère : un intérêt mondial

C'EST EN 1971 que l'UNESCO a lancé le programme « Man and Biosphere » afin de fournir des bases scientifiques permettant d'apporter des réponses appropriées aux problèmes de développement durable des populations et de gestion des ressources naturelles. Il contribue notamment à mettre en œuvre les engagements issus de la conférence de Rio de 1992 : agenda 21 et convention sur la biodiversité. Aujourd'hui, on recense 482 réserves de ce type dans le monde, dont une dizaine en France. Pour Martin Arnould, de WWF, la création d'une biosphère sur les sources de hautes vallées de la Loire et de l'Allier permettrait de concilier

harmonieusement la vie des populations et le développement durable. « Il s'agit de prendre en compte globalement les activités économiques, sociales et environnementales. Pour schématiser, vivre et exploiter sans détruire ».

Le projet, soumis au préalable à une validation scientifique pour obtenir le label de l'UNESCO, doit recueillir l'aval de l'ensemble des partenaires sur le terrain.

A la clé, on peut en attendre un certain nombre de retombées financières en provenance de l'Europe tout particulièrement. Raisonnablement, un délai de trois à cinq ans est nécessaire pour finaliser le projet.